

Territoire de projets et projet de territoire

Le Haut-Bugey, au cœur du sujet

Outils et expériences pour réussir un développement cohérent



les actes



Conférence du mercredi 27 avril 18h30 salle Eden - Nantua



Le contexte de la conférence

Le 4 avril 2011, le territoire du Haut-Bugey signait un CDDRA¹, engagement contractuel entre la Région Rhône-Alpes et le territoire du Haut-Bugey. Présenté comme un véritable **projet de territoire**, le CDDRA comprend une charte de développement à 10 ans et un programme d'actions de 6 ans. A travers ces documents, des projets favorisant le développement économique, touristique ou encore agricole seront ainsi lancés et aidés financièrement.

Le Haut-Bugey a des projets mais a-t-il toutes les cartes en mains pour réussir un projet de territoire ?

Avec l'appui **d'Urbanistes des Territoires**, le CLD² s'est autosaisi de cette question en proposant aux acteurs du territoire, élus, membres du CLD et habitants, une contribution citoyenne. Ainsi, par cette conférence, l'objectif était de dépasser la sphère du CDDRA et d'ouvrir plus largement la discussion par des exemples extérieurs, à différentes échelles.



le CLD

Structure de réflexion à disposition de la société civile, le CLD est un espace reconnu de rencontres, d'échanges et d'associations de compétences. Il a été créé pour accompagner les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes. Il rassemble tous ceux qui sont intéressés par la vie et le développement du territoire. Le CLD sensibilise les élus, les citoyens par l'organisation de groupes de travail, de conférences ou de visites de terrain... Il est associé au CDDRA et donne un avis à chacune de ses étapes (Charte, contrat, avenants...)

Afin d'illustrer la problématique, **Nicole Singier**, directrice du CAUE de l'Ain venait présenter un portrait du Haut-Bugey avec ses spécificités, ses réalisations, ses projets. **Michèle Tranda-Pittion**, urbaniste franco-suisse proposait, à travers des exemples qu'elle a accompagnés, des éléments de comparaison et des outils qui selon elle, permettent d'élaborer sereinement un projet de territoire.

⇒ Voir fiche de présentation

⇒ En savoir plus sur les CDDRA : <http://territoires.rhonealpes.fr/>

⇒ En savoir plus sur le CDDRA du Haut-Bugey : www.haut-bugey.com

Introduction d'Urbanistes des Territoires

Bernard LENSEL

Urbaniste à la Communauté Urbaine de Lyon

Président de l'Association *Urbanistes des Territoires*

Le réseau de l'association « **Urbanistes des Territoires** » est national et il permet la mise en relation d'expériences en aménagements et urbanisme sur tout le territoire.

¹ Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

² Conseil Local de Développement

De plus, il développe son activité sur des comparatifs bi-nationaux, essentiellement en Europe, Allemagne, Belgique, Confédération suisse, notamment.

C'est dans ce cadre qu'il a participé au montage de cette rencontre sur la relation entre projet de territoire (s) dans le cadre du Haut-Bugey, avec une réflexion comparative sur des territoires voisins, français et suisses.

Lecture et intervention du CAUE

Nicole Singier

Directrice

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) de l'Ain.



le CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de l'Ain a été créé par le Conseil Général en 1979 suite à la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Structuré sous forme associative, il intervient auprès des élus locaux, des services de l'Etat, du public, des associations, des enseignants, des professionnels de la construction. Il a un rôle d'information, de sensibilisation et de formation. Sa mission est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Ainsi, il intervient de manière ponctuelle ou régulière sur tout le département de l'Ain dans plusieurs domaines, notamment dans les réflexions d'urbanisme, l'analyse d'intégration paysagère mais également dans la préparation de schémas d'aménagement ou dans la programmation et l'évaluation préalable de projets. Des architectes conseillers sont répartis sur les 5 secteurs géographiques du département de l'Ain

En savoir plus sur le CAUE: www.caue-ain.com

Illustrations : © CAUE de l'Ain

■ Dans le CGD

De 2000 à 2005, le territoire du Haut-Bugey bénéficiait déjà d'une contractualisation (CGD³) avec la Région Rhône-Alpes afin de mettre en œuvre un premier projet de développement du territoire. Dans la phase de préparation du contrat d'objectifs, un travail de réflexion fut mené et le CAUE missionné pour réaliser une étude sur le cadre de vie et les paysages du Haut-Bugey.

■ Le Haut-Bugey comme unité paysagère

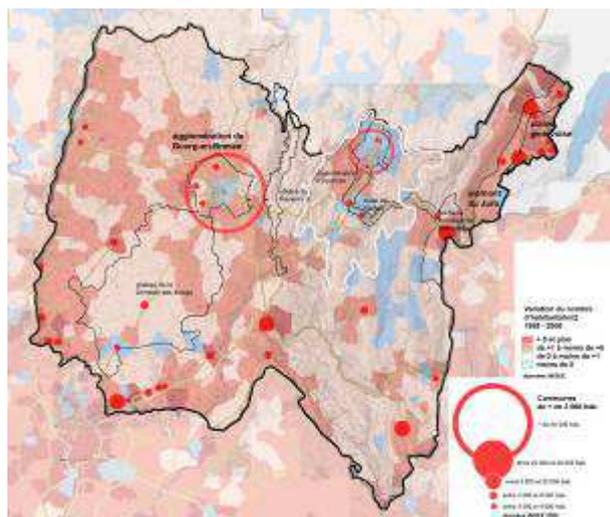
En 2009, le CAUE a entrepris l'élaboration d'un atlas des paysages de l'Ain basé sur de nombreuses études antérieures sur les territoires du département et sur observation des évolutions Cette démarche rentre dans le cadre de la convention européenne du

³ Contrat Global de Développement

Paysage. Celle-ci se définit comme un « outil d'identification, de qualification et de partage de connaissances qui vise à développer une cohérence des visions et des actions sur le territoire » Elle a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. La qualité paysagère devient une politique à part entière. Ainsi, la convention engage les pouvoirs publics à prendre en compte l'ensemble des paysages qui constituent le cadre de vie des populations.



La mise en œuvre d'une politique du paysage est donc un critère important à prendre en compte dans les projets des territoires et les politiques d'aménagements.



En cours d'élaboration, l'atlas paysager de l'Ain suit une procédure de définition des objectifs qui implique une participation des populations. Pour cela, le CAUE a organisé tout au long de l'année 2010 des rencontres thématiques : *réseaux et grands aménagements, espaces urbanisés, agriculture et forêts, eau et espaces naturels* et une réunion finale à Nantua « *l'enjeu du paysages dans la conduite des territoires* »

De fait, le Haut-Bugey est identifié comme unité paysagère à part entière. A titre d'exemple, la carte n°20 « Bourgs et villages » fait ressortir le bassin de population d'Oyonnax et la dynamique urbaine du Haut-Bugey, semblable à Bourg en Bresse, symptomatique d'un desserrement urbain. Les centres bourgs comme Oyonnax voient leur population baisser au profit de communes péri-urbaines comme Arbent ou Bellignat, là où l'environnement et le cadre de vie sont plus favorables.



Une unité paysagère se définit comme « un grand ensemble homogène en terme d'aspect, d'ambiance et de reconnaissance culturelle »

■ Le Haut-Bugey : espaces naturels ?



valorisation ou protection.

L'eau est une composante remarquable du Haut-Bugey. Les premières cartes de la présentation montrent un réseau hydrographique important : Lacs, rivières... Les diapositives suivantes présentent quelques milieux emblématiques du Haut-Bugey, à savoir le lac Genin, site naturel fortement prisé par les touristes, la source de la Doye, exploitée industriellement, sans oublier le lac de Nantua, site emblématique du Haut-Bugey. Parmi les milieux humides, la tourbière est particulièrement présente sur le territoire telle la tourbière du Comte à Dortan, pour laquelle la commune réfléchit à une éventuelle

Parmi les espaces remarquables présents sur le Haut-Bugey, le relief constitue une composante fondamentale du paysage, notamment pour les points de vue, comme la roche Fauconnière. D'autres spécificités géologiques peuvent soulever un fort intérêt. Le site des Terre Blanches ou le plateau de la Roche à Dortan sont des exemples intéressants. A ce titre, le CAUE est missionné par la commune pour proposer un projet de définition de parcours accessible à tous.

Concernant les milieux humides, à titre d'exemple à Matafelon-Granges, comme sur beaucoup de plans d'eau, l'implantation de campings ou la création d'aires de pique nique ou de détente sont souvent demandés. Le CAUE est associé pour évaluer ce type de projet, principalement pour leur intégration paysagère.



Les milieux naturels ou remarquables sont des éléments de plus en plus pris en compte dans les opérations d'aménagement : protection, valorisation, développement touristique... Dans ce domaine, le Haut-Bugey possède un fort potentiel.



La charte paysagère de la Vallée de l'Ain

A l'initiative de l'Etat, une réflexion a été engagée il y a une dizaine d'année pour la protection et la gestion du site de la Vallée de l'Ain. Une concertation s'est établie avec les services et les élus concernés par ce territoire avec un accompagnement du CAUE de l'Ain. Cette charte constitue une base de définitions d'orientations et d'actions concrètes. Elle a permis entre autre un zonage qualitatif et cartographique.

La conciliation des espaces libres, urbanisés et des zones d'activités soulève de nombreuses interrogations dans les projets des territoires et le Haut-Bugey constitue un exemple intéressant.

Le secteur de la Vallée de l'Ain et des Monts Berthiand est confronté à une certaine déprise agricole, à l'exemple de la commune de Serrières sur Ain ou de Bolozon où la vigne n'est plus que résiduelle.

Le maintien de l'agriculture en zone rurale est souvent au cœur des préoccupations locales. Les secteurs les plus en pentes, souvent difficiles d'accès sont délaissés au profit des terres plus planes. Néanmoins, certains, comme dans la Combe du Val restent solides. De cette manière, le maintien de l'agriculture permet aussi de garder des paysages ouverts.

L'activité industrielle représente un secteur essentiel de l'économie locale qui a fait la renommée de la « Plastics Vallée » mais selon le secteur sur lequel elle s'implante et se développe, elle peut s'avérer problématique lorsqu'elle n'est pas maîtrisée en particulier lorsqu'elle concurrence l'activité agricole. Il s'agit principalement des fonds de vallées ou des plaines les plus fertiles. La Plaine agricole de Saint-Martin-du-Fresne ou la plaine d'Izernore sont des exemples parlants.

Enfin, certains milieux subissent de multiples pressions et lorsqu'ils sont aussi concernés par des phénomènes d'étalement urbain, ces secteurs sont donc « sacrifiés ».

■ Les traces monumentales



Elles constituent des éléments de patrimoine important pour la plupart des territoires.

Appelées « patrimoine vernaculaire » ou « petit patrimoine » ces « traces » font souvent l'objet de mesures de valorisation, de protection et de classement car elles témoignent d'une activité passée devenant des éléments importants du cadre de vie des habitants, porteurs d'une identité locale.

Les petits monuments religieux, les petites constructions agricoles comme les abreuvoirs, ou des éléments plus imposants comme le temple d'Izernore ou la tour de Saint-Martin-du-Fresne ont fait l'objet de plans de rénovation ou de valorisation.



Les plus importants comme la Grande Vapeur à Oyonnax, le Château de Dortan ou des bâtiments comme les Glacières de Sylans sont au cœur des préoccupations. Des projets peuvent émerger, témoignant d'un fort intérêt collectif pour le patrimoine..

■ Habitat : continuités et innovations

Autre valorisation du patrimoine, les anciens bâtiments ruraux ou maisons anciennes sont souvent rénovés dans le souci d'une conservation de l'aspect extérieur d'origine. Lorsque des opérations immobilières sont réalisées, comme la construction de lotissements ou des rénovations plus ponctuelles mais tout aussi significatives, à l'exemple de la mairie d'Oyonnax, l'intégration paysagère et la prise en compte des bâtiments les plus anciens sont respectées. De la même manière, les espaces publics font l'objet d'une attention particulière.



Les rénovations de grands ensembles sont concernées, à l'exemple du quartier de la Forge à Oyonnax pour lequel une charte chromatique a été élaborée. Il existe d'autres opérations urbaines comme les rénovations de façades à l'échelle des villes ou des parcours urbains sur le territoire. Par ce système, à chaque ravalement de façade, des villes comme Nantua et Les Neyrolles ont octroyé des subventions.

■ Espaces et équipements publics : identités anciennes et nouvelles

Ces espaces sont souvent organisés autour d'éléments du patrimoine local tels que les fours et les lavoirs évoqués précédemment dans les « traces monumentales » Ces derniers constituaient jadis des points de rassemblement qu'on nomme

aujourd'hui « espaces publics ». Les places, les parvis d'églises et les entrées de village font l'objet de toutes les attentions et les exemples locaux ne manquent pas : entrée de Brion, abords de l'église de Montréal-La-Cluse...

Par ailleurs, la même démarche fonctionne lors de créations de nouveaux espaces publics avec un souci permanent de la meilleure insertion dans le paysage existant. L'espace social et Culturel à Arbent ou la salle des sports à Izernore sont des exemples intéressants.

Parmi les équipements publics, les bâtiments techniques ne font pas exception comme les locaux techniques ou les stations d'épuration car leur empreinte sur le paysage local est tout aussi visible.



■ Activités : inscriptions paysagères



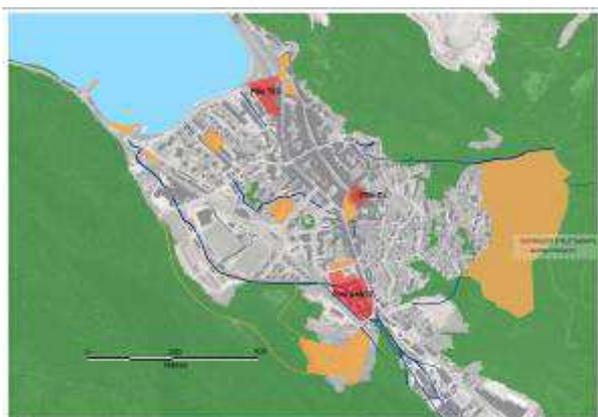
Les activités économiques façonnent le paysage et le font évoluer. La perception varie selon le type d'activité. Ainsi, l'industrie et les activités nécessitant l'implantation de bâtiments sont particulièrement encadrées. Dans le Haut-Bugey, de nombreux exemples existent : atelier relais à Condamine, la nouvelle entreprise Seignemartin à Nantua, le technopole de Bellignat, et à plus grande échelle, les aménagements paysagers de la zone industrielle ouest d'Oyonnax.

■ Le bois : tradition et message de modernité

L'activité de la sylviculture est assez bien développée ce qui explique en partie que le Haut-Bugey, très fortement boisé cultive cette identité et cette image de territoire vert. Bien que l'utilisation du bois dans la construction soit assez limitée, en particulier sur le bâti ancien, celle-ci tend à se développer pour les nouvelles constructions. Récemment, sur le Haut-Bugey, des réalisations majeures ont su composer avec cette image. Il faut citer la reconversion d'un hangar en restaurant à Port, la rénovation d'un bâtiment ancien à Echallon avec isolation en bois par l'extérieur, un bâtiment agricole à Apremont, des gîtes ruraux à Brénod, la station d'épuration à Oyonnax, l'aire d'autoroute de Ceignes ou très récemment la gare TGV de Nurieux.



■ Nantua, Lac et ville : protection et projets



Un plan de gestion a été proposé à la suite d'une concertation entre les acteurs du territoire, les usagers et les services compétents en la matière.

Piloté par le CAUE sur la base d'un diagnostic paysager, ce plan tient compte des activités et des projets en cours. Un certain nombre de sites vont faire l'objet d'opérations d'aménagements : L'aménagement est du Lac

de Nantua de la « Plage » à l'école de voile, le secteur de Port pour l'aire de détente et de loisirs, le secteur La Cluse avec l'aire pédagogique et les activités nautiques.

D'autre part, un lien naturel est établi entre le site du lac et l'environnement immédiat et la ville. Ainsi, des projets et des propositions annexes sont intégrés au plan de gestion tels que le futur Pôle Culturel et Touristique, le Pôle de Santé ou la maison du droit et de la justice compléteront la structuration de la ville.



A travers l'exemple du plan d'aménagement du site classé du lac de Nantua, il est montré qu'à partir d'un site classé, un ensemble de projets peuvent être coordonnés sur la base d'une vision partagée.

Enfin, une simulation d'aménagements paysagers de certains espaces publics est en cours d'élaboration par le CAUE. Celle-ci vise à redonner un nouveau souffle à la ville.



le Comité de Gestion du lac de Nantua

« Le Comité de Gestion, sous la présidence du maire de Nantua, réunit les élus locaux, les services de l'Etat, les associations, les représentants des propriétaires du Site et toute personne qualifiée. Son rôle est de faciliter le dialogue entre tous les partenaires concernés par la gestion du site. Il pilote la réalisation de document d'orientations. »

Pour le site de Nantua ses missions consistent à

- Piloter le suivi et la mise en œuvre du document d'orientations du site
- Faire l'état du site
- Définir, coordonner et animer le programme d'actions annuel
- Evoquer les projets et les orienter, gérer et actualiser leur phasage en fonction des priorités des acteurs
- Définir et rechercher des moyens pour réaliser les objectifs et actions inscrites dans ce document
- Elaborer des documents et actions à caractère pédagogique et d'information en direction des usagers, des propriétaires, des habitants.

Cet organe élabore un rapport annuel d'activités, document de référence qui sera nécessaire lors de l'examen des divers projets par la Commission départementale des sites

Document d'orientations – Plan de Gestion du site classé du lac de Nantua

■ Réseaux : ouverture du territoire

Les déplacements au sein d'un territoire nécessitent un réseau de transport et des infrastructures plus ou moins importantes dont l'impact sur le paysage et la perception du lieu est conséquent. Parmi les éléments importants de maillage, faut citer le carrefour de la Cluse, nœud majeur pour les déplacements sur le territoire, l'A40, axe européen pour l'accès aux Alpes. Concernant le réseau



ferroviaire, il faut noter la réhabilitation de la ligne des Carpates. Cette ligne existante a marqué le paysage local, notamment avec les tunnels ou le viaduc de Cize Bolozon.

Il est important de ne pas oublier les aménagements actuels, tel que la déviation de Dortan qui modifiera profondément les déplacements, l'accessibilité et le paysage sur ce secteur.

Par ailleurs, de par les flux générés, les voies de transports deviennent des points d'ancrage pour la communication touristique. Ainsi, des panneaux, affiches ou des espaces muséographiques sont posés sur les sites stratégiques, comme le musée de l'A40 ou le panneau d'information des glaciers de Sylans sur la RD1084. D'autres permettent parfois des effets d'ouverture naturelle sur le paysage, comme pour les glaciers de Sylans



Cette première vision de « projets » permet de souligner les nombreuses initiatives réalisées par le territoire. On parle alors de territoire de projets mais surtout de projets collectifs ou de projets des collectivités. Certains aménagements relèvent plutôt d'opérations, au gré des opportunités. D'autres se réfèrent à d'autres documents d'orientation, de schémas basés sur la concertation. Il s'agit par exemple du plan de gestion du site classé du lac de Nantua.

Comment articuler dans le Haut-Bugey « Territoire de projets » et « Projet de territoire »

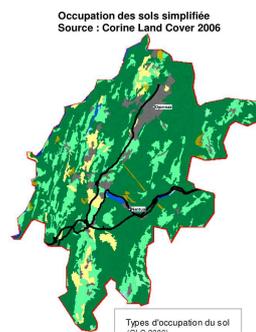
Michèle Tranda-Pittion

Urbaniste franco-suisse, Chargée de cours à
l'Université de Lausanne

TOPOS urbanisme à Genève



Connaissance du territoire

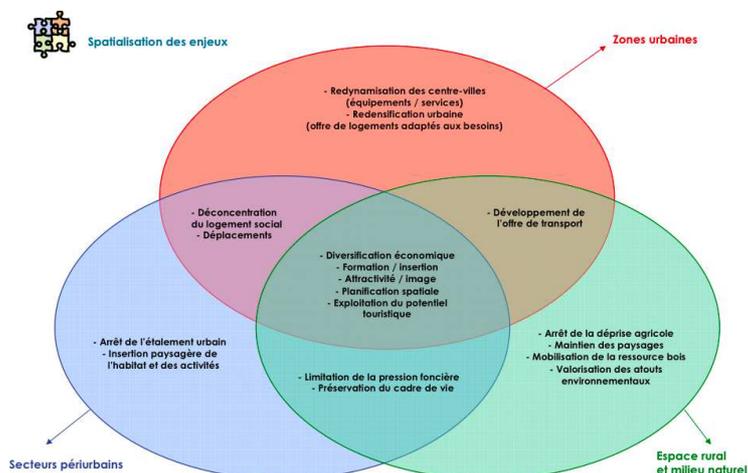


Le territoire du Haut-Bugey a une connaissance plutôt complète de son fonctionnement. La présentation précédente a rappelé que des documents cartographiques et diagnostics existent : études pré-opérationnelles, schéma d'aménagements, documents de réflexion.

De ce point de vue, la préparation du CDDRA a permis de mettre en œuvre une démarche plutôt intéressante aboutissant à la réalisation de diagnostics complets (diagnostic de territoire diagnostic PSADER) et quelques cartes thématiques⁴ : évolution de la population, pôles générateurs de trafic, milieux naturels...

Ensuite, une charte à 10 ans structurée par axes, orientations et objectifs a été rédigée. Cette dernière formalise une volonté collective d'orienter l'avenir du territoire vers une direction partagée.

Enfin, un programme d'actions sur 6 ans est décliné. Toutefois, la vision spatiale du territoire est limitée. Elle est réduite au croisement des enjeux en fonction des trois



Extrait de la Charte du Haut-Bugey

⁴ Projet Stratégique et de Développement Rural

espaces présents sur le territoire : zones urbaines, secteurs périurbains et espace rural / milieu naturel. La carte peut représenter une vision spatiale et cohérente

Alors, en quoi consiste un projet de territoire ?

Avec quelle méthode et quels acteurs ?

Pour Michèle Tranda-Pittion, il y a nécessité d'articuler projet « liste » et projet « carte »

■ Méthodologie

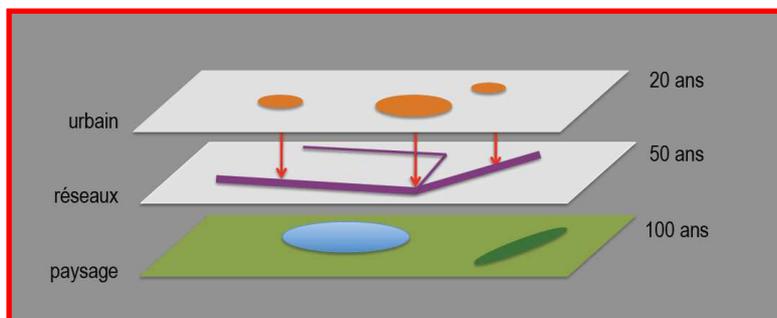
➤ Fonctionnement et enjeux du territoire

Dans le contexte d'élaboration du projet de territoire du Haut-Bugey, le diagnostic de territoire et la charte ont défini des enjeux communs : sociodémographiques, urbains, économiques, agricoles et environnementaux. Néanmoins, il faut noter que les aspects liés à la mobilité ne sont pas très présents, tout comme l'habitat. Pourtant, ils constituent la base d'un projet de territoire. Toutes les composantes du développement local ne sont donc pas représentées. Le projet de territoire tel qu'il a été défini contient des cadres d'intervention sur lesquels la Région Rhône-Alpes peut intervenir.

➤ Construction d'un schéma par strates

Pour Michèle Tranda-Pittion, l'élaboration d'un projet de territoire doit se baser sur un cadre d'intervention précis qui peut consister à travailler par strates, chacune représentant un domaine d'intervention. Pour chaque domaine, l'impact des interventions a des conséquences sur des échelles de temps différentes. Ainsi, classiquement, les trois principales strates qui se superposent dans un schéma spatial sont les suivantes :

- le paysage où chaque intervention a des conséquences sur une période de 100 ans ;
- les réseaux sur une période de 50 ans
- le milieu urbain sur une période de 20 ans



Différentes méthodes sont possibles, certaines relativement légères (Sion), et d'autres nettement plus lourdes (Genève)

■ L'expérience de Sion en Valais

La conférencière expose les documents qui illustrent le projet de territoire à l'échelle de l'agglomération. Dans un premier temps, la démarche du projet de territoire a été initiée par une **volonté collective** et une commande politique.

Les étapes d'élaboration sont intéressantes. En effet, l'ensemble du projet s'est déroulée **sous forme d'ateliers** et de **validations successives**. Ces ateliers ont rassemblé des participants d'horizons différents et ont débuté par une visite commune du site. Des synthèses ont été rédigées pour aboutir petit à petit à une formalisation plus complète. Dans un second temps **un atelier avec les élus** a permis de mettre en forme le projet, le valider définitivement et enfin le mettre en œuvre.

Ainsi, une succession de **cartes par strates** ont été réalisées permettant de définir la **vision spatiale du projet**. De cette manière l'agglomération a été replacée dans son site naturel pour aboutir à des concepts de paysage et d'urbanisation (Continuité paysagère,

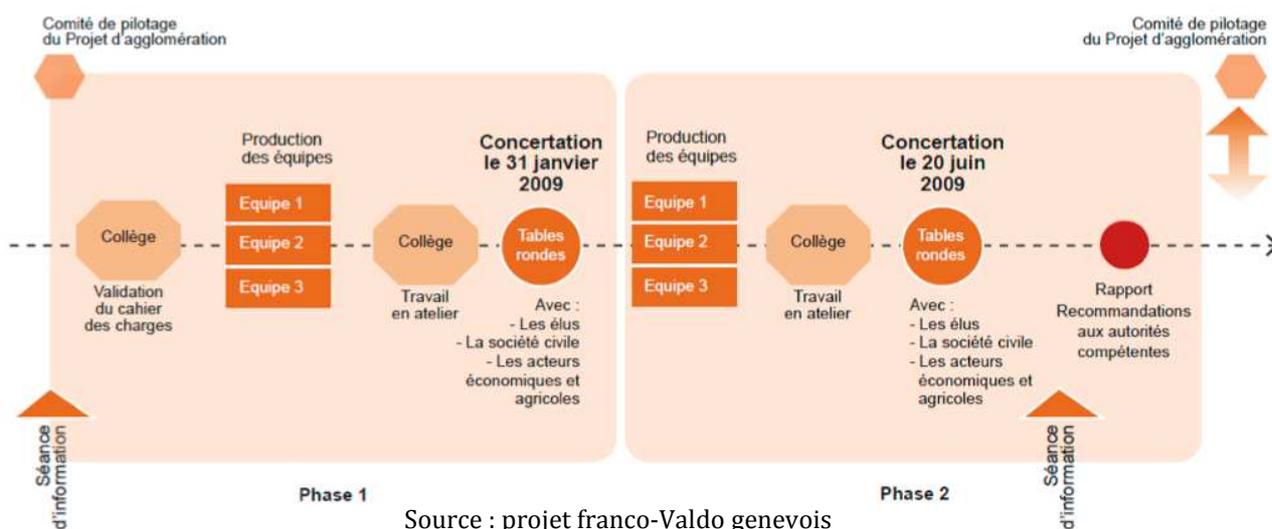
effet centre, village et stations-destinations pour l'urbanisation). Une large partie a été consacrée à la mobilité (transports publics, transports individuels en ville, mobilité douce), une strate économique et enfin les strates liées à l'habitat et au développement de quartiers.

■ L'expérience du Genevois-Haut-Savoie

Préalablement au démarrage des étapes d'élaboration, un **Comité de Pilotage** s'est constitué. **Une information** s'est tenue à **destination des élus et de la société civile**

Des **groupes de travail** ont été formés, en particulier le **collège constitué d'élus et d'experts** qui avait pour mission le suivi du schéma. A chaque étape, **3 équipes différentes ont été invitées à échafauder des scénarios de projet** sous forme **d'études-test**. Ainsi, ils se sont penchés sur la thématique nature, mobilité et urbanisme. Au bout du compte chaque groupe **proposait un plan de mise en œuvre**. A chaque étape, des **tables rondes** ont permis d'associer **toutes les forces vives du territoire**, le plus largement possible avec comme point d'orgue, une **séance d'information publique**. En fin de deuxième phase, un **rapport** a été remis aux autorités compétentes. La décision finale était rendue par le comité de pilotage.

Ce processus d'élaboration s'est échelonné sur 4 mois. Les tables rondes ont permis de rassembler entre 150 et 200 personnes.



↳ Démarches parallèles et démarche spatialisée

En conclusion, il est important de se poser chaque fois la question de l'articulation entre la démarche spatialisée et les démarches parallèles. Si le choix se porte sur un projet carte, il est nécessaire de travailler le cahier des charges et celui ci dépendra des moyens mobilisés et de la volonté collective. Des démarches parallèles permettent de poser plusieurs visions. Elles sont souvent confiées à des bureaux d'études.

Il convient d'évaluer à l'avance le rythme de travail qui sera mené. Le principe d'un calendrier soutenu limite les effets d'enlisement de la démarche avec risque de démobilitation.

Les points d'échanges sont également nécessaires. Les ateliers ont permis de rassembler des visions et des intérêts différents. Il s'agit de moments forts où les gens peuvent se rencontrer.

Echanges avec le public

Répartition des missions

Un élu du Haut-Bugey souhaite connaître la répartition des tâches et qui accompagne techniquement ce genre de projets.

Michèle Tranda-Pittion explique qu'il s'agit d'un travail collectif mais souligne que les missions vont dépendre de la volonté des uns et des autres. Les groupes de travail peuvent être animés par un cabinet qui peut rédiger les rendus de synthèse, structurer les réflexions ou mettre en forme les préconisations. Cette question dépend également du budget attribué. Cette modalité est à travailler dans le cahier des charges. On appelle cela une assistance à maîtrise d'ouvrage. Néanmoins, les services et les techniciens des collectivités ont une place importante. Pour ce projet, le travail a duré entre 6 et 8 mois. Le coût d'une maîtrise d'ouvrage s'élève entre 20 000 € et 50 000 €.

SCOT et CDDRA

A la question d'un membre du CLD qui s'interroge sur l'état d'avancement du CDDRA par rapport au SCOT du Haut-Bugey,

La conférencière indique que ces 2 outils ne sont pas menés conjointement, il convient d'être vigilant sur la méthodologie de travail et notamment sur les études. Le rapport de présentation d'un SCOT comprend un ou plusieurs diagnostics. Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Haut-Bugey, il est logique de ne pas recommencer ce qui a déjà été fait

L'analyse du territoire du Haut-Bugey et la nécessité d'un SCOT

Un des membres du CLD fait part de son opinion sur les limites du projet de territoire du Haut-Bugey. Aujourd'hui, le CDDRA est en place mais il est contraint par les domaines d'intervention de la Région. La Charte pose les enjeux et les objectifs mais le projet n'est pas spatialisé au sens où la conférencière l'entend. Enfin, le CDDRA ne constitue pas un document d'urbanisme alors que le SCOT en est un. La démarche de l'agglomération de Sion s'en rapproche et les orientations qui ont été définies sont particulièrement intéressantes : le besoin de retisser un tissu urbain, les effets de multipolarités urbaine, la notion de bassin de clientèle, l'importance des gares, des actions plus précises en matière de multimodalité, le besoin de prendre en compte le transport à la demande sur certains secteurs.



Le SCOT

Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000 et dans le cadre d'un même bassin de vie, le SCOT coordonne les politiques d'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales, de loisirs, des déplacements, du stationnement et de la régulation du trafic automobile, sur la base d'un projet global de territoire partagé : **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.

Le SCOT comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Référence – <http://www.outils2amenagement.certu.fr>

Nécessité d'engager une réflexion sur les effets de l'urbanisme



Un membre du CLD souhaite revenir sur la présentation du CAUE, notamment sur la gestion et la pression foncière sur certains secteurs, l'étalement urbain. Ce dernier n'est pas une fatalité puisqu'il peut être réglé par les documents d'urbanisme.

Concernant l'habitat, les typologies de l'habitat, de sa localisation, on parle de plus en plus de mixité sociale, la nécessité de densifier les villes pour éviter justement le grignotage de l'espace agricole. Il est certain que sur beaucoup de secteurs, la politique de la maison individuelle avec grand terrain est favorisée. L'habitat collectif n'a plus la cote. Pourtant, il existe des moyens de rentabiliser l'espace, par exemple en plaçant la maison en bordure de parcelle.

Pour densifier les villes et rendre plus attrayant ces secteurs, il serait impératif de réhabiliter le bâti ancien, notamment dans les centres villes.



Nicole Singier souligne que le CAUE participe ponctuellement à des réflexions, comme sur le territoire de Cap3b



Michèle Tranda-Pittion explique que les questions liées à l'habitat ne sont pas évidentes. Pourtant, en étant pragmatique, les idées sont assez simples. Chacun d'entre nous a besoin d'espaces verts, de services de proximité... Il faut tout simplement se référer à la manière dont nous vivons au quotidien.

Respecter les orientations, une ligne de conduite pour plus d'efficacité



Une industrielle d'Oyonnax fait part de son scepticisme sur l'efficacité d'un projet de territoire et de ses cadres. Les documents d'orientation, comme les documents d'urbanisme ou d'autres schémas sont censés être respectés sur le long terme, à 10, 15 ou 20 ans, puisque des décisions ont été prises au service de l'intérêt général. Ce choix s'imposant à tous, il est normal et logique de tenir une ligne de conduite. Pourtant, d'après elle, des projets évoluent au gré des opportunités, ou parce que les intérêts des uns sont plus forts que les intérêts des autres. Il se peut également que les orientations changent pour causes de manipulations politiques ou de favoritisme. Elle ajoute enfin que les changements de majorité politique peuvent engendrer des changements de stratégie couteux. Cela pose la question de la pérennité et de la pertinence de ces documents.



Michèle Tranda Pittion reconnaît qu'il est difficile de tout prévoir, le principal étant de rester logique et d'aller à l'essentiel. Il est dommage pour quelque raison que ce soit de commencer un projet et de ne pas le terminer. Dans ce cas, les fonds publics seraient investis à perte. Concernant des modifications d'orientations, il convient de bien les anticiper au départ et de ne pas trop être restrictif. L'équité du système est l'élément indispensable.



La participante souhaite évoquer le cas de la zone industrielle ouest d'Oyonnax. Pour elle, le développement initial prévoyait des installations industrielles. Or, il lui semble évident qu'au moins pour ce secteur d'Oyonnax, le développement tend à se développer d'une manière complètement anarchique, sans logique. Elle rappelle que les industriels ont fait le choix de s'implanter sur le Haut-Bugey et sur cette zone pour des raisons particulières de cadre et de qualité de service, de tranquillité. Elle s'inquiète du choix urbanistique et des activités qui s'implantent actuellement, notamment les équipements de loisirs. Elle rappelle que le maintien du tissu industriel devrait être une priorité.

 Nicole Singier indique que le PLU détermine les zonages...et que dans le cadre de son élaboration de sa modification ou de sa révision, l'enquête publique est obligatoire afin que chacun puisse s'exprimer sur son contenu et ses orientations, d'où l'importance de rester attentif à la vie locale. Chacun a la possibilité de donner son avis et d'exprimer ses intérêts. En revanche, les documents d'urbanisme ne sont pas figés à vie.

L'exemple des modes de déplacements doux et des zones activité : respecter les décisions

 La même participante fait remarquer que les modes de déplacement doux comme les déplacements à vélo sont de plus en plus pris en compte. Il existe des textes, des schémas et se demande pourquoi il n'y a pas de coordination entre les projets. Pour elle, il est dommage que des pistes cyclables existent sur certains tronçons et pas sur d'autres.

 A cette remarque, une autre participante rappelle qu'il existe une loi pour les pistes cyclables mais qu'elle est très rarement appliquée. Des initiatives comme la conférence de ce soir permettent de soulever certaines questions. C'est aussi le rôle de la société civile de dénoncer certains dysfonctionnements.

Le Principe de gouvernance

 La même participante est satisfaite de ce temps 'd'échange et reconnaît que même si elle n'a pas toutes les compétences, elle a l'occasion de donner son avis, ce qui pourrait aider aux prises de décision.

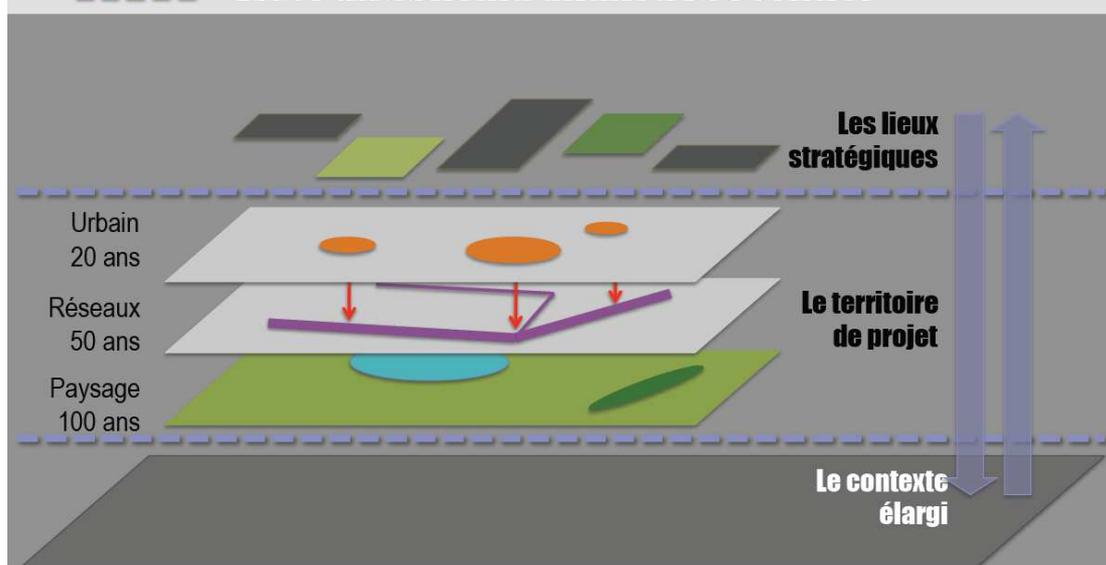
 A cette réflexion, le Président du CLD lui répond que dans un projet de territoire, la concertation et l'implication de la société civile est essentielle. Il s'agit du principe de gouvernance ou de démocratie participative.

Les étapes clés d'un projet de territoire selon, Michèle Tranda-Pittion :

- Confirmer ou non la volonté d'un projet spatialisé
- Choisir une démarche adaptée aux acteurs locaux, à leur volonté et leur ambition ainsi qu'aux moyens disponibles
 - entre une succession d'ateliers
 - Et des études test (similaire aux marchés de définition simultanés)
 - Mais à budget égal, privilégier les démarches parallèles
- Lancer la démarche et la suivre à un rythme « soutenu »
- organiser des points d'échanges avec les acteurs concernés (élus et société civile) pour faire murir le projet
- Aboutir le projet, évaluer la démarche, et communiquer largement
- Puis mettre en cohérence (si besoin) les différents documents.



Viser un schéma allant à l'essentiel



Le Progrès
29-04-11

Une conférence autour (et au-delà) du haut Bugey

Dans le cadre du Conseil local de développement, une conférence sur les territoires a été organisée à l'attention des élus et des habitants du haut Bugey

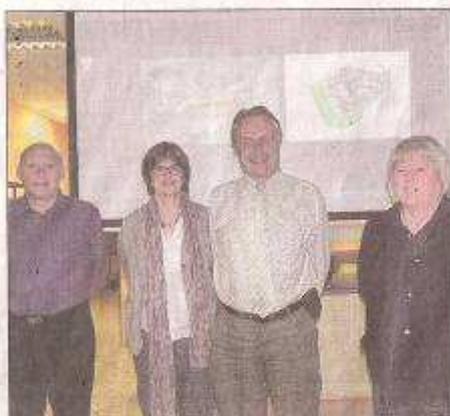
Le haut Bugey vient de valider, le 4 avril, un CDDRA (contrat de développement durable Rhône-Alpes), véritable projet de territoire, qui sera mis en œuvre pour une durée de six ans.

« Un territoire où la nature est proche de l'industrie »

Autour et au-delà de ce projet, le CLD (conseil local de développement) du haut Bugey avait organisé une conférence, mercredi soir, en la salle de l'Eden, pour donner la parole à des spécialistes des territoires.

Ainsi, Bernard Lensele, urbaniste à la communauté urbaine de Lyon, président de l'association Urbanistes des territoires, et membre du CLD du haut Bugey, avait convié deux intervenantes expérimentées : Nicole Singier, directrice du CAUE de l'Ain (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'une part, et d'autre part, Michèle Tranda-Pitton, urbaniste franco-suisse.

Avant répondu présent à cette soirée de nombreux élus des différentes communautés de communes des environs.



Les deux intervenantes, Michèle Tranda-Pitton et Nicole Singier, entre Gérard Dupérier, président du CLD et Bernard Lensele, urbaniste et membre du CLD. (Photo: Monique Pascol)

Dans un premier temps, l'intervention de Nicole Singier est restée très localisée dans le haut Bugey et elle a présenté de nombreuses photos très caractéristiques de l'identité du terroir : « Il faut garder une image forte de ce territoire où la nature est proche de l'industrie et où on a une architecture spécifique. »

Dans un second temps, Michèle Tranda-Pitton s'est servie de son expérience d'urbaniste sur le Genevois et le pays de Sion, en commentant les

différentes techniques pour la mise en place d'une telle harmonie territoriale.

Il faut choisir une démarche adaptée aux acteurs locaux

Si elle reconnaît que le CDDRA du haut Bugey est une liste d'actions issues d'un diagnostic et d'enjeux partagés, elle propose d'aller au-delà : à savoir un projet de territoire à vision « spatiale » commune et cohé-



Dans le public, on relevait la présence de nombreux élus du territoire, venus assister à cette conférence organisée par les membres du conseil local de développement (CLD). (Photo: Monique Pascol)

rente, à long terme (sur les zones à urbaniser, les zones agricoles à sauvegarder, les priorités de développement touristique, la cartographie des transports etc.). Pour elle, l'important est de choisir une démarche adaptée aux acteurs locaux, à leur volonté, à leur ambition, ainsi qu'à leurs moyens. Michèle Tranda-Pitton estime que ce qui se rapproche le plus d'un projet « spatialisé » est le Scot (schéma de cohérence territoriale).

Le CLD, qu'est-ce que c'est ?

Le CLD (conseil local de développement) du haut Bugey est une structure de réflexion à disposition de la société civile (tout citoyen peut en faire partie).

C'est un espace reconnu de rencontres, d'échanges et d'associations de compétences.

Il a été créé pour accompagner les Contrats de développement durable

Rhône-Alpes (CDDRA). Il rassemble tous ceux qui sont intéressés par la vie et le développement du territoire.

Le CLD sensibilise les élus et les citoyens par l'organisation de groupes de travail, de conférences ou de visites de terrain.

Il est associé au CDDRA et donne un avis à chacune de ses étapes : charte, contrat, avenants.